

**AVENANT N°2 PORTANT MODIFICATIONS DES
SUPPORTS DE PLACEMENT ET DES
MODALITÉS DE VERSEMENT DU RÈGLEMENT
DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
D'ENTREPRISE COLLECTIF
CARREFOUR FRANCE
DU 30 JUIN 2021
(PERCOL)**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Groupe CARREFOUR, constitué des entreprises listées à l'annexe ci-jointe, représentées par Madame Marie-Hélène CHAVIGNY, agissant en qualité de mandataire unique des Entreprises concernées, conformément à l'article L. 2232-31 du Code du travail, lesquelles constituent le Groupe Carrefour France au sens du présent Accord,

D'une part,

ET

Les Organisations Syndicales Représentatives au sein du Groupe ci-dessous désignées prises en la personne de leurs Délégués syndicaux ou représentants dûment mandatés à cet effet conformément à l'article L. 2232-32 du Code du travail :

- La Fédération des Services / CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.D.T), représentée par Monsieur Erwanig LE ROUX, Délégué syndical de Groupe France,
- Le Syndicat National de l'Encadrement Carrefour - CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT / CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES (SNEC - C.F.E / C.G.C), représenté par Monsieur Yannick TRICO, Délégué syndical de Groupe France,
- La Fédération du Commerce et de la Distribution / CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (C.G.T.), représentée par Madame Zohra DIRHOUSI, Déléguée syndicale de Groupe France,
- La F.G.T.A / FORCE OUVRIÈRE (F.G.T.A / F.O.), représentée par Monsieur Cyril BOULAY, Délégué syndical de Groupe France,

Ci-après désignées les « Organisations Syndicales Représentatives »,

D'autre part,

Ci-après, ensemble, les « Parties »

PREAMBULE

Le Groupe CARREFOUR s'est doté d'un Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif de Groupe (ci-après le « PERCOL » ou « l'Accord ») en date du 30 juin 2021 et qui a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 24 juin 2024.

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant n°2 ») a pour objet de procéder exclusivement à des modifications de supports de placements, à savoir :

- Modifier la dénomination du FCPE CARREFOUR ÉVOLUTION en CARREFOUR DYNAMIQUE ;
- Mettre à jour la société de gestion et le dépositaire du FCPE CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE et du FCPE CARREFOUR COURT TERME ;
- Ajouter le fonds Sienna Sélection Actifs Privés dans la grille de gestion pilotée du PERCOL et modifier la grille de profil Équilibré en conséquence.

Également, l'Avenant n°2 a vocation à intégrer la prime de partage de la valeur en application de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Enfin, l'Avenant n°2 a pour objectif de rappeler le nouveau cas de déblocage anticipé qui a été institué par la loi n° 2026-492 du 12 juin 2026 visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap.

La présentation de l'option gestion pilotée et les Documents d'Informations Clés actualisés des supports proposés dans le cadre du PERCOL sont annexés au présent avenant.

Article 1 : L'Article 3 de l'Accord est modifié comme suit :

Parmi la liste des sources d'alimentation du PERCOL, il est ajouté la source suivante :

- *Versement par l'Entreprise des sommes attribuées au titre de la prime de partage de la valeur prévue par la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.*
La prime de partage de la valeur affectée au Plan est exonérée d'impôt sur le revenu dans les limites prévues par la loi n°2022-1158 du 16 août 2022.

Article 2 : L'Article 6 de l'Accord est modifié comme suit :

Dans la liste des FCPE alimentant le PERCOL et disponibles en gestion libre, le FCPE « CARREFOUR ÉVOLUTION » change de dénomination et devient « CARREFOUR DYNAMIQUE ».

Dans la liste des FCPE alimentant le PERCOL, est ajoutée la mention suivante :

- Et, dans le cadre de la gestion pilotée uniquement : FONDS SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVÉS, composé de titres non cotés conformément aux dispositions de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023.

Article 3 : L'Article 7 de l'Accord est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant remplace celui initialement rédigé pour le FCPE CARREFOUR EVOLUTION :

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise CARREFOUR DYNAMIQUE :

Ce FCPE est géré par la société HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France), Société Anonyme au capital de 8 050 320 euros dont le siège social est situé à Coeur Défense - 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie - La Défense 4.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement.

CACEIS BANK, au capital de 1 280 677 691,03€, dont le siège est situé 89 rue Gabriel PERI, 92120, Montrouge, est l'établissement dépositaire de ce FCPE.

Le paragraphe suivant remplace celui initialement rédigé pour le FCPE CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE :

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE :

Ce FCPE est géré par la société SIENNA GESTION, dont le siège est 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris. L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement.

BNP Paribas SA, Société Anonyme au capital de 2 203 201 214 euros dont le siège social est au 16 boulevard des Italiens - 75009 PARIS, est l'établissement dépositaire de ce FCPE composant le portefeuille.

Le paragraphe suivant remplace celui initialement rédigé pour le FCPE CARREFOUR COURT TERME :

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise CARREFOUR COURT TERME :

Ce FCPE est géré par la société BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), Société Anonyme au capital de 170 573 424 euros dont le siège social est au 1 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement.

BNP Paribas SA, Société Anonyme au capital de 2 203 201 214 euros dont le siège social est au 16 boulevard des Italiens - 75009 PARIS, est l'établissement dépositaire de ce FCPE composant le portefeuille.

Le paragraphe suivant est ajouté :

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES :

Ce FCPE est géré par la société SIENNA Investment Managers, Société Anonyme au capital de 9 829 688 euros dont le siège social est au 21 bld Haussmann 75009 Paris.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement.

BNP PARIBAS SA, dont le siège est 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, est l'établissement dépositaire de ce FCPE.

Par dérogation à l'article 5 du présent accord, les dispositions du présent paragraphe entreront en vigueur le 1er décembre 2026.

Article 4 : L'Article 8-3 est complété comme suit :

Dans la liste des cas de déblocages anticipés, est ajouté le nouveau cas suivant :

- *L'affection grave, le handicap ou la survenue d'un accident d'une particulière gravité chez l'enfant à la charge du titulaire (applicable dans les conditions légales ou réglementaires applicables).*

Article 5 : Portée - Durée de l'Avenant

Le présent avenant entre en vigueur le lendemain du jour de son dépôt.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Ses dispositions se substituent de plein droit aux stipulations susvisées de l'accord du 30 juin 2021.
Les autres dispositions dudit accord demeurent inchangées.

Article 6 : Dépôt

Dès sa conclusion, le présent accord sera, à la diligence du Groupe Carrefour, déposé sur la plateforme de téléprocédure Téléaccords, accessible depuis le site <https://accords-depot.travail.gouv.fr/accueil>.

Un exemplaire sera également déposé au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de sa conclusion.

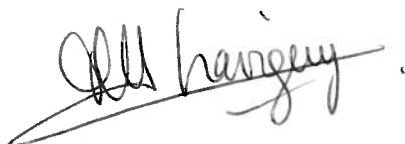
Un exemplaire sera remis à chaque partie signataire.

Il sera porté individuellement ou par voie d'affichage à la connaissance de chacun des membres du personnel de la Société.

Toute organisation syndicale représentative de salariés au sein du groupe, non signataire du présent accord, pourra y adhérer dans les conditions prévues à l'article L. 2261-3 du Code du travail.

Fait à Massy, en 6 exemplaires, le 24 juillet 2026

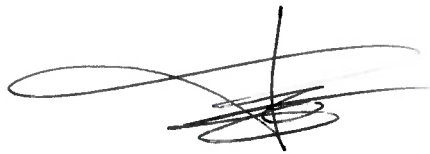
Madame Marie-Hélène CHAVIGNY, agissant en qualité de mandataire unique des Entreprises concernées :



Pour la Fédération des Services / CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.D.T),
représentée par Monsieur Erwanig LE ROUX, en qualité de Délégué syndical Groupe France :



Pour le Syndicat National de l'Encadrement Carrefour - CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE
L'ENCADREMENT / CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES (SNEC - C.F.E / C.G.C), représenté par
Monsieur Yannick TRICO, Délégué syndical de Groupe France :



Pour la Fédération du Commerce et de la Distribution / CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (C.G.T.),
représentée par Madame Zohra DIRHOUSI, en qualité de Déléguée syndicale Groupe France :

Pour la F.G.T.A / FORCE OUVRIÈRE (F.G.T.A / F.O.), représentée par Monsieur Cyril BOULAY, en qualité de
Délégué syndical Groupe France :



**ANNEXE 1 : Sociétés signataires et adhérentes au Plan d'Épargne de Groupe Carrefour
France :**

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Rcs	Siret
ALMIA MANAGEMENT	SAS	58 av Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt	799 911 771 RCS NANTERRE	799 911 771 00027
CARAUROUTES	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	433 970 944 RCS CAEN	433 970 944 00016
CARMA	SA	1 Rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault 91002 EVRY-COURCOURON NES	330 598 616 RCS EVRY	330 598 616 00085
CARREFOUR	SA	93 AVENUE DE PARIS 91300 MASSY	652 014 051 RCS EVRY	652 014 051 00732
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	428 240 352 RCS CAEN	428 240 352 00016
CARREFOUR BANQUE	SA	1 Rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault 91002 EVRY-COURCOURON NES	313 811 515 RCS EVRY	313 811 515 02140
CARREFOUR DRIVE	SNC	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	519 514 574 RCS CAEN	519 514 574 00010
CARREFOUR EUROPE TRADING	SASU	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	834 290 504 RCS CAEN	834 290 504 00010
CARREFOUR FINANCE	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	907 739 395 RCS EVRY	907 739 395 00016
CARREFOUR FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	672 050 085 RCS CAEN	672 050 085 02051
CARREFOUR HYPERMARCHES	SAS	1 Rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault 91002 EVRY	451 321 335 RCS EVRY	451 321 335 00023
CARREFOUR IMPORT	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	434 212 130 RCS EVRY	434 212 130 00059
CARREFOUR MANAGEMENT	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	403 245 061 RCS EVRY	403 245 061 00052

h 8 47

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	385 171 582 RCS EVRY	385 171 582 00088
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	SAS	33 AVENUE EMILE ZOLA 92100 BOULOGNE-BILLANC OURT	420 265 845 RCS NANTERRE	420 265 845 00057
CARREFOUR PROPERTY GESTION	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	493 123 392 RCS EVRY	493 123 392 00042
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	345 130 488 RCS CAEN	345 130 488 00017
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	SAS	1 Rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault - Courcouronnes 91002 EVRY France	423 697 523 RCS EVRY	423 697 523 00011
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	428 240 287 RCS CAEN	428 240 287 00014
CARREFOUR SYSTEME D'INFORMATION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	433 929 114 RCS CAEN	433 929 114 00018
CARREFOUR VOYAGES	SAS	1 rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault BP 70224 91080 EVRY CEDEX	379 601 974 RCS EVRY	379 601 974 00833
CENTRE DE FORMATION ET COMPETENCES	SAS	400 avenue Roumanille - SOPHIA ANTIPOLIS - Bat 5 - BP 349 - 06410 BIOT	433 970 811 RCS ANTIBES	433 970 811 00033
COVICAR 2	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	440 274 454 RCS CAEN	440 274 454 00014
CSF	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	440 283 752 RCS CAEN	440 283 752 00010
FINIFAC	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	409 468 857 RCS EVRY	409 468 857 00050
GENEDIS	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	345 130 512 RCS CAEN	345 130 512 00014
INTERDIS	SNC	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	421 437 591 RCS CAEN	421 437 591 00025
LAPALUS & FILS (ETABLISSEMENTS LUCIEN)	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	795 920 172 RCS CAEN	795 920 172 00025

h y 45

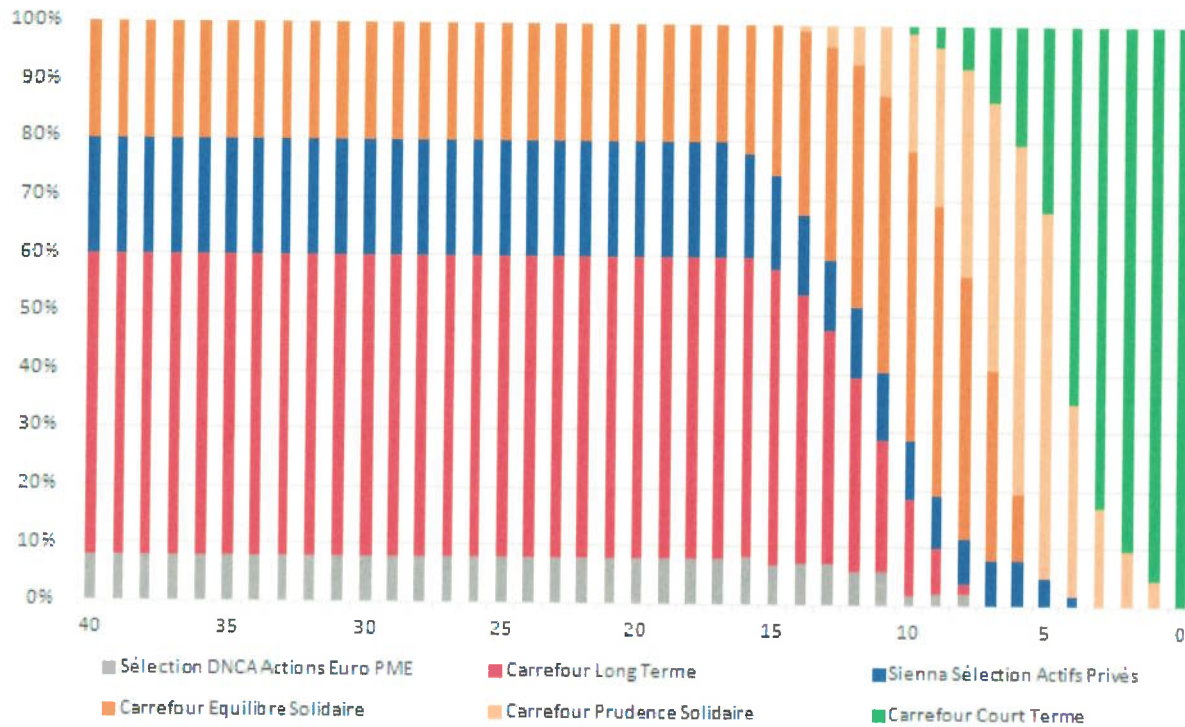
Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

LYBERNET	SAS	1 Rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault 91002 EVRY-COURCOURON NES	451 980 601 RCS EVRY	451 980 601 00038
MAISON JOHANES BOUBEE	SAS	Immeuble Sémaphore - 18, rue Boileau - CS 70012 33070 Bordeaux Cedex	775 583 248 RCS BORDEAUX	775 583 248 00163
MONTEL DISTRIBUTION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	398 834 226 RCS CAEN	398 834 226 00043
CLCV LOGISTIQUE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	420 153 538 RCS CAEN	420 153 538 00012
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES - SDNH	SAS	ZAE Saint Guénault 1 rue Jean Mermoz 91002 EVRY	487 596 165 RCS EVRY	487 596 165 00026
SODIMODIS HYPERMARCHES	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	380 959 031 RCS CAEN	380 959 031 00028
SUPERADOUR	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	808 597 728 RCS CAEN	808 597 728 00019
UNLIMITAIL REGIE FRANCE	SASU	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	501 637 540 RCS CAEN	501 637 540 00011
VEZERE DISTRIBUTION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	478 502 651 RCS CAEN	478 502 651 00019

~ 847

ANNEXE 2 : Présentation de l'option de gestion pilotée :

GRILLE ÉQUILIBRE :



GRILLE CARREFOUR - EQUILIBRE (LIV compatible)

	<i>Sélection DNCA Actions Euro PME</i>	<i>Carrefour Long Terme</i>	<i>Sienna Sélection Actifs Privés</i>	<i>Carrefour Equilibre Solidaire</i>	<i>Carrefour Prudence Solidaire</i>	<i>Carrefour Court Terme</i>
40	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
39	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
38	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
37	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
36	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
35	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
34	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
33	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
32	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
31	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
30	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
29	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
28	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
27	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
26	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
25	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
24	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
23	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
22	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
21	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
20	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
19	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
18	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
17	8,0%	52,0%	20,00%	20,0%		-
16	8,2%	51,8%	18,00%	22,0%		-
15	6,9%	51,1%	16,00%	26,0%		-
14	7,1%	46,4%	14,00%	31,5%	1,0%	-
13	7,3%	40,2%	12,00%	36,8%	3,7%	-
12	5,8%	33,7%	12,00%	42,0%	6,5%	-
11	5,8%	22,7%	12,00%	47,5%	12,0%	-
10	2,0%	16,5%	10,00%	50,0%	20,3%	1,2%
9	2,1%	7,9%	9,00%	50,0%	27,3%	3,7%
8	2,2%	1,6%	8,00%	45,0%	35,9%	7,3%
7	-	-	8,00%	32,6%	46,3%	13,1%
6	-	-	8,00%	11,5%	60,2%	20,3%
5	-	-	5,00%	-	63,0%	32,0%
4	-	-	2,00%	-	33,0%	65,0%
3	-	-	-	-	17,0%	83,0%
2	-	-	-	-	9,5%	90,5%
1	-	-	-	-	4,5%	95,5%
0	-	-	-	-	-	100,0%

ANNEXE 3 : DIC PRIIPS des FCPE (pour information) :

CARREFOUR COURT TERME

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

1/3

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Carrefour Court Terme, Action: EUR (990000074609)

Initiateur: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (« BNPP AM »), filiale du groupe BNP Paribas SA.

Site Internet : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33.1.44.45.85.85 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS est agréé en France sous le n° GP 96002 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le produit est une part du fonds d'épargne salariale « Carrefour Court Terme ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et qu'il puisse être liquidé selon les conditions prévues par les statuts de la société.

Objectifs

Objectif d'investissement

Le FCPE est classé dans la catégorie suivante : « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard. »

Le Fonds a pour objectif de gestion de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'Indice €STR Capitalisé, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 2 mois. *L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Ce Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.*

Politique d'investissement

Le Fonds sera géré de façon dynamique via des parts ou actions d'OPC libellées en Euro et, à titre accessoire, en direct via des instruments du marché monétaire. La gestion des OPC sous-jacents consiste à mettre en place diverses stratégies d'investissement sur les principaux marchés de taux et de crédit, à taux fixe et/ou à taux variable, des pays membres ou non de l'OCDE, marchés libellés en euros ou en autres devises. En cas d'exposition sur des titres libellés en devises autres que l'Euro au sein des OPC sous-jacents, le risque de change sera couvert.

Après avoir réalisé des analyses macroéconomiques et microéconomiques, le FCPE met en oeuvre les stratégies suivantes :

- le positionnement sur la courbe de taux (la courbe de taux indexée à l'inflation illustre la relation entre la maturité et le taux d'un titre obligataire),
- la gestion de la durée des obligations (la durée mesure en nombre d'années la sensibilité d'un portefeuille aux variations des taux d'intérêts),
- l'allocation sectorielle, et
- la sélection de l'émetteur.

La mise en oeuvre de la stratégie est réalisée dans le respect :

- d'un risque limité lié aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt. La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois ;

- d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 2 ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 12 mois.

- de la qualité des instruments: selon une procédure prudente et continue d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaires mise en oeuvre et appliquée systématiquement, le Fonds sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive.

Le Fonds est géré activement. Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en termes d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité du Fonds et de l'Indicateur de référence ou tout autre indice ne devraient pas s'éloigner de manière significative.

La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'émetteur et des caractéristiques liés à l'instrument (tels que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), l'appréciation des risques opérationnels et de contrepartie. La procédure d'évaluation interne du gestionnaire pourra prendre en compte, en complément des autres indicateurs, la notation attribuée par les agences de notation sans s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur le seul critère de ces notations externes.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'Indice €STR capitalisé, est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.ecb.europa.eu

Politique de distribution

Dans le cas des catégories de parts de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 0.167 ans.

Souscription et Rachat

Apports / Retraits : en numéraire, sur la prochaine valeur liquidative.

Modalités de demande de remboursements : les demandes de remboursement doivent être adressées, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au Teneur de compte conservateur de parts (TCCP) et parvenir au TCCP avant 12 heures (midi heure française) si la demande est adressée par courrier ou par fax, ou avant 23h59 par Internet, pour être exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

Les porteurs de parts peuvent fixer une valeur liquidative plancher pour l'exécution de leur demande de rachat selon les modalités prévues par le règlement.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La société de gestion peut appliquer un mécanisme d'ajustements de prix (swing pricing) dont les modalités sont précisées dans le règlement du Fonds.

Indicateur de référence

L'Indice €STR capitalisé, est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.ecb.europa.eu



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

2 / 3

Investisseurs de détail visés

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le fonds et peuvent supporter une perte en capital limitée. Il convient à des clients qui recherchent une croissance et une préservation de leur capital avec un investissement répondant à des critères ESG. L'horizon d'investissement recommandé est de 2 mois minimum.

Informations pratiques

- Autres informations : Veuillez vous référer à la section « Autres Informations pertinentes » ci-dessous.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 0.167 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau très faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 0.167 an

Si vous sortez après 0.167 an

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-0.20%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-0.20%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000.00 EUR
	Rendement annuel moyen	0.00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070.00 EUR
	Rendement annuel moyen	0.70%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2024 et 2024.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM. En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis.

Si vous sortez après 0.167 an

Coûts totaux 3.00 EUR

Incidence des coûts annuels (*) 0,03% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,03% avant déduction des coûts et de 0,00% après déduction des coûts.



L'investisseur durable d'un monde qui change

✓ 8 47

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

3/3

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	14,00 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0,00 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 0,167 an.

Ce Fonds peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 2 mois. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que la durée d'investissement recommandée n'inclut pas la durée légale de blocage de leur épargne qui est de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris - La Défense cedex - France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 85

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe BNP Paribas S.A., nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel et rapport semestriel, ainsi que la dernière Valeur Liquidative auprès du délégataire de la gestion comptable : BNPP AM et depuis la page <https://funds.axa-im.com/>. Ils sont disponibles gratuitement.
- Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://funds.axa-im.com/>.
- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE (Part U - QS0009083047)**

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 24/03/2026

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/12/2002.

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le fonds vise, sur une durée de placement recommandée de trois ans, à offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, constitué à 79,5 % de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, 15 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et 5,5 % de titres solidaires. Cette performance est recherchée grâce à une gestion active et diversifiée. L'allocation cible combine principalement des obligations de la zone euro, une exposition aux actions européennes via des fonds sous-jacents, et une part significative investie dans des instruments solidaires. La gestion discrétionnaire permet d'ajuster l'exposition aux différentes classes d'actifs selon les anticipations de marché, tout en respectant les limites réglementaires et les objectifs de performance.

Approche extra-financière : le fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres, c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs, avec un accent particulier sur des thématiques sociales telles que l'égalité femmes-hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'emploi des seniors, ainsi que la lutte contre le changement climatique, le respect des droits de l'homme ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Sienna Gestion intègre systématiquement les risques en matière de durabilité (ou "risques ESG") pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics ou souverains dans la construction de ses univers responsables. Pour les émetteurs privés, le fonds applique ensuite sur l'univers de départ thématique une approche dite en sélectivité "best-in-class" en excluant les émetteurs sur la base de leur note ESG Risk. Cette approche vise à exclure les émetteurs les plus risqués de l'univers d'investissement d'un point de vue extra-financier. Au minimum, 20 % des émetteurs de l'univers de départ sont ainsi éliminés sur la base d'une combinaison des politiques sectorielles et normatives et de leurs notes ESG Risk, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics (univers "États, agences d'État et organisations internationales"). Pour les émetteurs souverains ou publics, l'univers responsable est défini via une approche "best in universe", conduisant à exclure les 20 % d'émetteurs les moins bien notés. Plus de 90 % des investissements privés de la poche taux (hors émetteurs publics ou quasi-publics et liquidités accessoires), qu'ils soient réalisés en direct ou via des fonds supports, sont couverts par une analyse ESG. La composition des univers d'investissement initiaux et les données ESG sous-jacentes font l'objet d'une mise à jour semestrielle par Sienna Gestion. Au minimum, 90 % des organismes de placement collectif retenus disposent du label ISR ou respectent les exigences d'une approche significative au sens de la position AMF n° 2020-03. Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de sa poche actions dans le fonds Sienna Actions Emploi Retraite Solidaire, l'analyse extra-financière correspondante reposant intégralement sur la méthodologie ESG et sociale mise en œuvre par Sienna Gestion pour ce fonds. De même, la poche solidaire du FCPE peut être investie à 100 % dans le fonds Sienna Impact Solidaire, agréé ESUS, avec une analyse extra-financière fondée exclusivement sur la méthodologie ESG et sociale appliquée par Sienna Gestion à ce fonds.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes sélectionnés en portefeuille, ce qui peut engendrer des disparités d'approches extra-financières au sein du fonds, notamment en matière de critères utilisés, de méthodologies d'analyse, de contraintes d'investissement ou d'objectifs poursuivis. De plus, l'approche extra-financière du fonds repose exclusivement sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers. Or, ces données peuvent présenter des biais, être incomplètes, obsolètes ou indisponibles, en particulier sur certaines zones géographiques ou certains secteurs d'activité. Plus de détails sont disponibles dans le règlement.

Stratégie financière : la stratégie repose sur une gestion active des marchés de taux européens, avec une exposition pouvant atteindre 100 % de l'actif net en obligations et instruments monétaires libellés en euro, ainsi qu'une exposition aux actions européennes, via des parts ou actions d'OPC, dans la limite de 20 % de l'actif net. Le fonds investit entre 5 % et 10 % de son actif net dans des titres d'entreprises solidaires et d'utilité sociale (agrément ESUS), soit en direct, soit via des fonds professionnels spécialisés. Une poche de diversification, représentant jusqu'à 10 % de l'actif net, permet d'investir dans d'autres classes d'actifs telles que les actions ou obligations internationales, les marchés émergents ou la gestion alternative. Enfin, le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture ou d'ajustement de l'exposition, dans la limite de 15 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à moyen terme, (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement (cf. article 11 du règlement du fonds). Pour vos demandes d'opérations (souscriptions, rachats, arbitrages), nous vous invitons à vous rapprocher de votre teneur de compte pour connaître ses modalités de réception-transmission de vos demandes individuelles. Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) a été mis place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous référer à son règlement.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

n S 47

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque de taux : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des OPC monétaires et obligataires détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PÉRIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 3 ans

INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS

SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 620,00 €	8 630,00 €
	Rendement annuel moyen	-13,80%	-4,79%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 130,00 €	9 360,00 €
	Rendement annuel moyen	-8,70%	-2,18%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 160,00 €	10 170,00 €
	Rendement annuel moyen	1,60%	0,56%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 810,00 €	11 480,00 €
	Rendement annuel moyen	8,10%	4,71%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2017 et le 30/11/2020

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	32,00 €	97,98 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,32%	0,32%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,89% avant déduction des coûts et de 0,56% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	27,00 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes. En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : NATIXIS INTEREPARGNE
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.



SIENNA GESTION | Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 924 748 € | RCS : 520 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire FR 47 320 921 828 | Code APE : 64302 | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Page 3/3

h MHC
J
YT

CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Carrefour Equilibre Solidaire

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Code AMF : 990000078959

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/06/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

■ Le Produit a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'objectif de gestion du Produit est de surperformer sur une durée min. de placement recommandée de 5 ans, son indicateur de référence (MSCI Europe Net Index (33%), MSCI World ex Europe Net Index (17%), Citigroup EuroBig All Maturity (42,5%) et titres solidaires (7,5%)). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques ESG ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

■ Le Produit suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, à hauteur de 90% min. (hors titres solidaires) de son actif, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG, ou des OPC qui auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR ou non labellisés mais qui respectent les contraintes des fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISRESG des OPC sous-jacents existe. Le Produit investit également 5 à 10% (15% max. plafond légal) de son actif net en parts ou titres solidaires participant au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (insertion de personnes en difficulté, logement social, activités écologiques, solidarité internationale).

La stratégie d'investissement du Produit combine approche financière et extra-financière et s'appuie sur : - un suivi des évolutions de toutes les allocations de l'indicateur de référence. Puis en fonction de la stratégie globale de la société de gestion, le portefeuille est sur ou sous-exposé en fonction de ces critères - une approche stratégique fondée sur des analyses économiques générales - une approche tactique cherchant les opportunités de marché - un choix de valeurs privilégiant les meilleurs rapports rendements/risques. Conformément au processus ISR de la Société de Gestion, les titres sont sélectionnés sur la base de pratiques ESG des entreprises (politique de l'emploi, conditions de travail et normes environnementales) en sus des critères financiers usuels. 10% de l'actif net pourront être investis en liquidités.

■ Le portefeuille du Produit est exposé : - entre 45% et 55% en actions de manière directe : à travers une poche investie en actions européennes représentant 33% de l'actif net avec une variation possible de 29 à 38% de l'actif net dont la gestion est déléguée à Mirova, et à travers une poche investie en actions internationales représentant 17% de l'actif net avec une variation possible de 12 à 21% de l'actif net dont la gestion est également déléguée à Mirova. Il s'agit essentiellement d'actions de grandes capitalisations boursières et représentatives des grands indices boursiers. Les zones prépondérantes sont l'Europe et les Etats-Unis - entre 35% et 50% directement ou indirectement en produits de taux et monétaires principalement de la zone euro. Cette poche pourra être exposée aux marchés émergents dans la limite de 10%. Cette poche pourra également être investie à hauteur de 10% dans des titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- ou notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion ou non notés) - entre 5% et 10% (15% max. plafond légal) en titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des sociétés de capital-risque qui sont assimilées aux entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des FCPR ou des FPS sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 50% de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des entreprises qui leur sont assimilées sur le fondement du droit européen. Le Produit pourra être investi à plus de 20% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA.

■ Le FCPE peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) à titre de couverture et/ou d'exposition, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

■ Le Produit capitalise ses revenus.

■ **L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en produits de Taux, actions internationales et titres Solidaires; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

■ **Dépositaire** : CACEIS Bank

■ **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE.

■ **Forme juridique** : FCPE Individualisé de Groupe

■ Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

■ Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années

Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de 10 000 EUR

Si vous sortez après un an

Si vous sortez après 5 années

Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 140 EUR	6 480 EUR
	Rendement annuel moyen	-28,6%	-8,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 530 EUR	10 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,7%	0,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 570 EUR	12 770 EUR
	Rendement annuel moyen	5,7%	5,0%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 640 EUR	15 250 EUR
	Rendement annuel moyen	26,4%	8,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre février 2025 et avril 2026 pour le scénario défavorable, entre mars 2018 et mars 2023 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire, CACEIS Bank, ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentant les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	39 EUR	212 EUR
Incidence des coûts annuels (%)	0,4%	0,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,4% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,32% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	32 EUR
Coûts de transactions	0,07% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Dans les conditions prévues par le règlement du Produit, vos rachats pourront être plafonnés par le déclenchement du mécanisme de « Gates » ; la Société de Gestion pourra également activer un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (« SwingPricing »).

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et/ou ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- **Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- **Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé de représentants de porteurs de parts et représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues dans le règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

CARREFOUR DYNAMIQUE



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

CARREFOUR DYNAMIQUE

Code AMF : 990000055219

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 16 avril 2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français individualisé de Groupe

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Objectifs

- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence suivant : 43% MSCI Europe (NR) + 22% MSCI World ex Europe (NR) + 35% EuroBIG.

La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

- Pour atteindre cet objectif, la stratégie d'investissement est basée sur les éléments suivants :

- l'allocation tactique des classes d'actifs,
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs),
- le choix des supports d'investissement,
- la gestion active du risque de change,
- la gestion active du risque de taux,
- la sélection des valeurs (taux et actions).

- Le FCPE est orienté sur les marchés de taux et d'actions de la zone euro ainsi que hors zone euro (dont les marchés de taux émergents, à titre accessoire).

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 50% et au maximum 70% de l'actif du FCPE ; le solde étant exposé sur les marchés de taux encadré par une fourchette de sensibilité de [0; 7].

La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCPE une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt (par exemple le taux passe de 3% à 4% ou de 3% à 2%). Une sensibilité entre 0 et 7 pour un portefeuille 100% exposé en taux se traduit, pour une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt, par une variation négative de 0% à 7% de la valeur du portefeuille.

Le FCPE est susceptible d'investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro. En conséquence, il supporte un risque de change lié à ces investissements.

- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués :
 - directement sur les marchés d'actions et de taux,
 - indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut investir, à titre accessoire, sur des titres à haut rendement ("High Yield").

- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilège sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un niveau de levier maximum de 60% de l'actif du FCPE. Cette limite n'inclut pas les éventuels instruments dérivés détenus par les OPC sous-jacents.

- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.

- Les souscriptions se font par l'intermédiaire de l'Entreprise, à l'exception des versements volontaires des porteurs sous forme de chèques qui doivent être adressés à Natixis Interepargne, établissement chargé de la tenue des comptes individuels.

Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser par les porteurs directement à Natixis Interepargne. Elles peuvent être assorties d'une "valeur plancher". Natixis Interepargne, Teneur de Compte-Conservateur, est l'interlocuteur unique des porteurs de parts.

apports et retraits : les souscriptions et rachats se font en numéraire. mode d'exécution : les souscriptions et rachats sont exécutés respectivement sur la valeur liquidative du jour qui suit l'encaissement des sommes et celle du jour qui suit la réception de la demande de rachat.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse (aux dates de référence) et de jours fériés.

Investisseurs de détail visés

Ce FCPE est ouvert aux salariés, mandataires sociaux et anciens salariés retraités et préretraités du Groupe CARREFOUR.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 7 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : Natixis Interepargne.

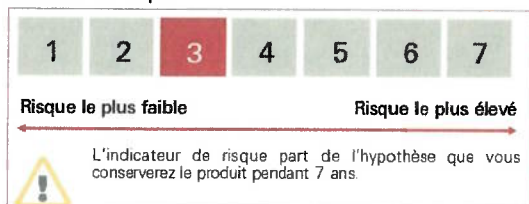
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.interepargne.natixis.com). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

CARREFOUR DYNAMIQUE - (990000055219)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 7 ans			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
Investissement de 10 000 EUR				
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 5 790	EUR 5 510
	Rendement annuel moyen		-42,10 %	-8,16 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 8 780	EUR 10 720
	Rendement annuel moyen		-12,16 %	1,00 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 10 680	EUR 14 490
	Rendement annuel moyen		6,84 %	5,44 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 12 860	EUR 16 310
	Rendement annuel moyen		28,60 %	7,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mai 2024 et mai 2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juillet 2014 et juillet 2021.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCPE est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCPE conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCPE est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCPE. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR).

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	39 EUR	400 EUR
Incidence des coûts annuels *	0,4 %	0,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,85% avant déduction des coûts et de 5,44% après cette déduction.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR DYNAMIQUE - (990000055219)

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est prélevé.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,28 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2024.	28 EUR
Coûts de transaction	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 7 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat. Le FCPE dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Coeur Défense » - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92400 COURBEVOIE ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Coeur Défense » - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92400 COURBEVOIE. Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.

Autres informations pertinentes

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

Les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performances passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.interepargne.natixis.com.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum PEE - à l'horizon retraite PERCO, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé de 38 membres : 20 représentants des porteurs de parts, désignés par les représentants des organisations syndicales représentatives sur le plan national, le nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale étant proportionnel au nombre de titulaires (premier et second collèges) du Comité de Groupe France, et 18 représentants des entreprises adhérentes, désignés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être communs pour l'ensemble des FCPE prévus dans le dispositif d'épargne salariale du Groupe CARREFOUR France régis par l'article L.214-164 du Code monétaire et financier.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

CARREFOUR LONG TERME

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

1 / 3

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CARREFOUR LONG TERME (FR001400R7V5)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33 9 69 320 346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/06/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE individualisé de Groupe ouvert aux salariés et aux anciens salariés du groupe CARREFOUR.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

Classification du FCPE : « Actions internationales »

Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire, il a pour objectif de gestion d'obtenir sur une période glissante de cinq ans une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, avec une volatilité inférieure ou équivalente à celle de l'indice de référence composite suivant : 67 % MSCI Europe 1 (EUR) NR + 33 % MSCI ACWI ex Europe (EUR) NR. La composition du fonds peut s'écarter de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont exprimés en euros dividendes nets et coupons nets réinvestis.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français, en alliant analyse fondamentale et analyse quantitative. Le FCPE est investi à 75% minimum, en lignes directes et au travers d'OPC, en produits actions, le solde étant investi au travers d'OPC, en produits obligataires et/ou en monétaires, et/ou en liquidités. Le FCPE pourra, soit couvrir et/ou exposer le portefeuille, soit pour réaliser son objectif de gestion, intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers dans la limite de l'engagement de la totalité de l'actif net, ainsi que dans le respect d'une exposition globale de 110 % maximum de l'actif net.

Autres informations : Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis.

Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au dépositaire par l'intermédiaire du teneur de compte, quotidiennement, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 6 mois. En cas de transfert collectif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : NATIXIS INTEREPARGNE
- Le règlement, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.interepargne.natixis.com ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide de l'apport des titres en cas d'offre publique, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. Il exerce les droits de vote attachés aux titres inscrits à l'actif du FCPE et à cet effet, désigne le président pour représenter le FCPE aux assemblées générales des sociétés émettrices.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.



L'investisseur durable d'un monde qui change

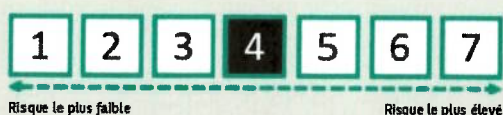
Handwritten marks: a blue checkmark, a stylized 'S', and the letters 'UT'.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

2 / 3

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement : 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
---------------------------------------	---	----------------------------

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.797,03 EUR	4.221,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-52,03%	-15,84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.702,46 EUR	10.185,06 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,98%	0,37%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.942,35 EUR	16.011,72 EUR
	Rendement annuel moyen	9,42%	9,87%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.321,76 EUR	19.346,97 EUR
	Rendement annuel moyen	43,22%	14,11%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2025 et 2026.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	46 EUR	371,67 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,46%	0,51% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,38% avant déduction des coûts et de 9,87% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

3 / 3

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	44 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	2 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le règlement du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performances passées du Produit, connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org/rubrique/Le_Médiateur.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Handwritten marks: a blue checkmark, a stylized 'S' or '8', and the letters 'YT'.

SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES (Part H - 990000136249)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 07/08/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16/07/2024.

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'Initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : L'objectif du Fonds consiste à rechercher une valorisation du capital investi, sur sa durée de placement recommandée de 8 ans minimum, au moyen d'une stratégie discrétionnaire et flexible s'appuyant sur des investissements multithématiques réalisés en parts ou actions d'OPC, au travers de deux poches d'actifs :

- Une poche d'actifs cotés, ciblée à 65% de l'actif net (OPC actions gérés par Sienna Gestion), ayant vocation à apporter la liquidité des marchés majoritairement européens,
 - Une poche d'actifs non cotés, ciblée à 35% de l'actif net (OPC de capital investissement, dette privée, immobilier), destinée à apporter de la diversification et le potentiel de performance de ces actifs sur le long terme.
- Le Fonds ne sera pas géré par rapport à un indicateur de référence. La méthode de gestion du Fonds n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence. Néanmoins, la performance du Fonds pourra être comparée à postériori à l'indice MSQ Europe (dividendes nets réinvestis).

Stratégie financière : La stratégie d'investissement repose sur le processus suivant :

1/ L'analyse de l'environnement économique et financier pour décider des meilleurs marchés sur lesquels investir.
2/ La sélection des supports d'investissement les plus pertinents sur ces marchés, prenant en compte des thématiques de long terme (décarbonation, biodiversité, transition énergétique).

3/ La construction du portefeuille du Fonds en cohérence avec son objectif de gestion : les investissements du Fonds seront réalisés exclusivement en parts ou actions d'OPC, au travers de deux poches d'actifs :

* Une poche d'actifs cotés (entre 50% et 100% de l'actif net du Fonds, avec une cible à 65%) investie en parts ou actions d'OPC actions de grandes capitalisations des marchés européens et, dans la limite de 25%, des marchés internationaux (dont 15% maximum de marchés émergents). Les petites et/ou moyennes capitalisations pourront représenter 10% à 30% de l'actif net du Fonds. Ces OPC seront gérés par Sienna Gestion.

* Une poche d'actifs non cotés (dans la limite de 50% de l'actif net du Fonds, avec une cible à 35%) investie en parts ou actions d'OPC de capital investissement et/ou OPC de dette privée et/ou OPC immobiliers, incluant les infrastructures. Ces OPC pourront être gérés par Sienna Gestion.

L'allocation-cible (65% poche d'actifs cotés / 35% poche d'actifs non cotés) est déterminée par la société de gestion afin d'optimiser la gestion de la liquidité et le couple rendement / risque du Fonds. Tout au long de sa vie, le portefeuille s'efforcera de suivre, dans la mesure du possible, cette allocation-cible précitée dans le respect des limites d'exposition suivantes : Exposition aux marchés actions entre 50% et 120% (en incluant le recours aux contrats à terme) dont 10% à 30% maximum aux marchés actions de petites et moyennes capitalisations éligibles au PEA PME. Exposition aux marchés hors zone Euro (risque de change) dans la limite de 50% de l'actif net (dont 15% maximum sur les marchés émergents).

Dans le cadre de situations particulières (la phase de lancement du Fonds, les réinvestissements de la poche d'actifs non cotés et la gestion de souscriptions et rachats significatifs), le Fonds pourra être investi en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires, dans la limite de 50% de son actif net. Les revenus du Fonds sont capitalisés.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme (supérieure à 8 ans) et ayant une connaissance théorique des actions cotées et actifs non cotés tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du Fonds est calculée quotidiennement chaque jour de bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail ou jour de fermeture de la bourse de Paris. Les opérations de rachat ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes individuelles.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site Internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site Internet du teneur de compte des parts du fonds.

MHC
SY
UT

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

- **Risque de liquidité** : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds maître et in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PÉRIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 640,00 €	2 880,00 €
	Rendement annuel moyen	-43,60%	-14,41%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 470,00 €	9 320,00 €
	Rendement annuel moyen	-25,30%	-0,88%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 350,00 €	16 200,00 €
	Rendement annuel moyen	3,50%	6,22%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	19 520,00 €	25 780,00 €
	Rendement annuel moyen	35,20%	12,57%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	460,05 €	2 837,17 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,60%	2,16%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,38% avant déduction des coûts et de 6,22% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	160,05 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur actions cotées et actifs non cotés. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site Internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site Internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions Euro PME

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) - Code AMF : 990000115789

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'Informations Clés : 16/04/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie pas du label ISR.
- L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence.
- Le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives : la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon une approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes ayant leur siège dans l'Union Européenne. Le Produit est éligible au PEA et au PEA-PME. Le Produit détient au moins 75% de son actif en valeur respectant les critères de l'éligibilité du PEA et du PEA-PME tels que prévus au code Monétaire et Financier. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise : (i) responsabilités actionnariales (ex. : risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex. : conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex. : optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex. : gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR".
- Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître "investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md€. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit."
- Le Produit capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain établie après celle de son maître.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise ; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro ; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; peuvent supporter des pertes temporaires ; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie : votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années			
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 110 EUR	3 330 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,9%	-19,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 EUR	8 040 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,1%	-4,3%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 EUR	12 340 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,4%	4,3%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 960 EUR	20 360 EUR
	Rendement annuel moyen	59,5%	15,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre décembre 2021 et février 2026 pour le scénario défavorable, entre avril 2020 et avril 2025 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire, CACEIS Bank, ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	625 EUR	1 197 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,3%	2,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déduction des coûts et de 4,3% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,32% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	125 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Dans les conditions prévues par le règlement du Produit, vos rachats pourront être plafonnés par le déclenchement du mécanisme de « Gates » ; la Société de Gestion pourra également activer un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (« Swing Pricing »).

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique Informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et/ou ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 9 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interpargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

AVENIR ACTIONS EUROPE

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Avenir Actions Europe

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000071209

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'Informations Clés : 16/04/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs), l'indice STOXX EUROPE 600 (Dividendes Nets Réinvestis). Une définition précise de cet indice figure dans le règlement du Fonds.
 - La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actifs en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, puis un choix d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
 - Le Produit relève de la classification Actions internationales.
 - Le Fonds sera investi :
 - entre 90% minimum et 100% maximum de son actif net en actions et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. La part investie en OPCVM/FIA actions représentera au minimum 75% de l'actif net du FCPE. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone euro et hors zone euro).Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers. L'actif du FCPE sera investi dans des devises de l'union européenne hors zone euro. Le FCPE est soumis à un risque de change maximum de 75% de son actif net.
 - et, pour le solde, jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA monétaires.
- La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error, et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 30% de l'actif net du FCPE.
- Le FCPE peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
 - Le Produit capitalise ses revenus.
 - L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise, il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales, peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme), peuvent supporter des pertes temporaires, et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SR : risque de contrepartie.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an		Si vous sortez après 5 années	
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR					
Scénarios					
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.					
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 920 EUR		3 520 EUR	
	Rendement annuel moyen	-60,8%		-18,8%	
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 790 EUR		9 260 EUR	
	Rendement annuel moyen	-22,1%		-1,5%	
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 400 EUR		13 280 EUR	
	Rendement annuel moyen	4,0%		5,8%	
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 250 EUR		17 090 EUR	
	Rendement annuel moyen	32,5%		11,3%	

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre septembre 2017 et septembre 2022 pour le scénario défavorable, entre février 2019 et février 2024 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2020 et mars 2025 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire, CACEIS Bank, ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Avenant 2 portant modification des supports de placement et des modalités de versement du Règlement du PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF DE GROUPE CARREFOUR

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	648 EUR	1 351 EUR
Incidence des coûts annuels (%)	6,6%	2,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,5% avant déduction des coûts et de 5,8% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 53 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	148 EUR
Coûts de transactions	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commission de surperformance	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Dans les conditions prévues par le règlement du Produit, vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » ; la Société de Gestion pourra également prolonger le préavis de rachat.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et/ou ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux (2) membres :
 - un (1) membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ;
 - et un (1) membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.